



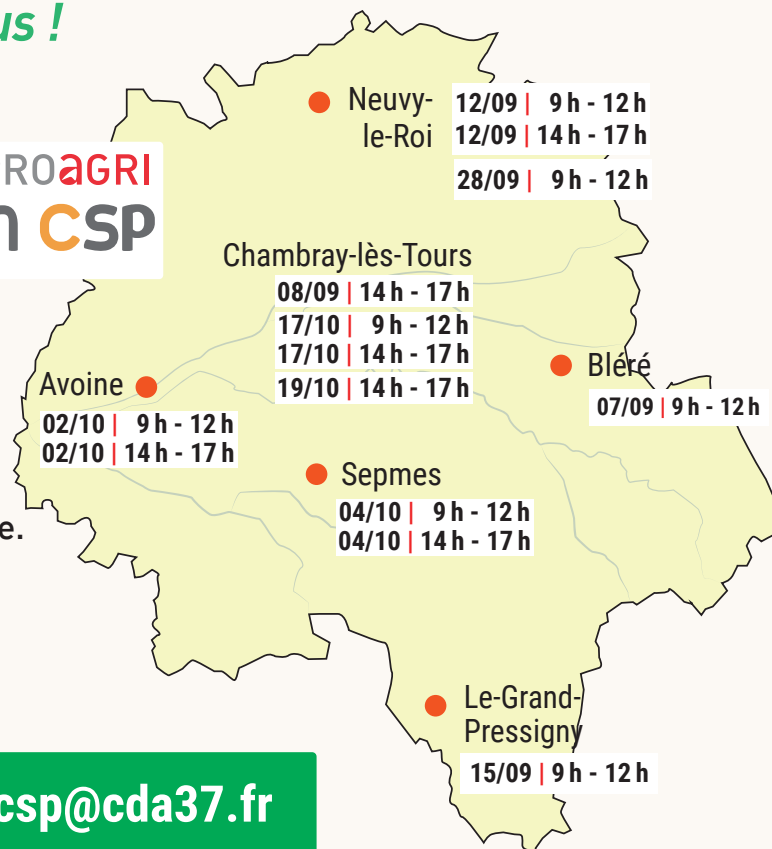
CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
INDRE-ET-LOIRE

# Conseil Stratégique Phytosanitaire

L'équipe des conseillers CSP de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire vous propose des sessions près de chez vous à la rentrée



*Inscrivez-vous !*



La réalisation du Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP) : diagnostic et plan d'actions devient obligatoire.

- ▶ Toutes les exploitations agricoles sont concernées sauf certification HVE (niveau 3) et AB.
- ▶ Il doit être validé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- ▶ 2 conseils seront à réaliser en 5 ans.

Si vous souhaitez être accompagné,  
n'hésitez pas à nous contacter :

02 47 48 37 47 - [csp@cda37.fr](mailto:csp@cda37.fr)

La CA37 a souscrit une police d'assurance pour ses activités de conseil.  
Agréée comme conseil indépendant sous le numéro IF01762, par le Ministère de l'Agriculture.